

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2024

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, M. MACÉ Nicolas, Mme LAMBERT Viviane, M. ORAIN Patrice.

Absent excusé : M. MENUET Frédéric

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2024. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : Demande de subvention n°1 dans le cadre de l'OPAH

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté est devenue, depuis le 1^{er} janvier 2017, compétente en matière de suivi et animation des programmes d'amélioration de l'habitat. A ce titre, elle assure le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) généraliste sur tout le territoire communautaire et de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain des centres-villes d'Ombree d'Anjou et de Segré en Anjou Bleu) qui ont démarré le 01/09/2023 et se poursuivront jusqu'au 31/08/2028.

Ainsi depuis septembre 2023, l'agence ALTER (basée à Segré-en-Anjou-Bleu) a été retenue afin d'animer ce dispositif, sur le territoire communautaire en accompagnant gratuitement les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet d'amélioration de leur logement (rendez-vous personnalisés, réalisation de diagnostics techniques du logement, aide à la définition d'un programme de travaux et d'un plan de financement cohérents, montage et dépôt des dossiers de demande de subvention, etc.).

Afin de renforcer le soutien financier apporté localement aux projets d'amélioration de l'habitat, le Conseil Municipal de Carbay a décidé de mettre en place un dispositif de versement de subventions communales complémentaires aux aides de l'ANAH et du département de Maine-et-Loire. Le versement de ces subventions communales permet d'assurer un réel effet levier sur les projets portés par les propriétaires occupants et bailleurs engageant certains types de travaux d'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Maire rappelle que l'OPAH généraliste a pour ambition l'amélioration de 300 logements à l'échelle du territoire communautaire par le dispositif sur la période 2023-2028. Il rappelle que la commune a décidé d'apporter des aides communales qui s'ajouteront aux aides de l'ANAH pour les items suivants :

Propriétaires occupants	Rénovation énergétique	Très modestes	2 000 €	Plafonnés à 30% du montant HT des travaux
		Modestes	1 500 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux
	Adaptation du logement à la perte de mobilité	Modestes et très modestes	1 000 €	Plafonnés à 30% du montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements dégradés et très dégradés	Très modestes	5 000 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux
		Modestes	4 000 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux

Propriétaires bailleurs	Rénovation énergétique	1 500 €	Plafonnés à 20% du montant HT des travaux
	Transformation d'usage	8 000 €	Plafonnés à 35% du montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements dégradés	1 500 €	Plafonnés à 20 % du montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements très dégradés	8 000 €	Plafonnés à 35% du montant HT des travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération prise en Conseil Municipal le 11 mai 2023,

Considérant le souhait des élus de renforcer le soutien financier apporté localement aux projets d'amélioration de l'habitat, par le versement de primes communales,

Considérant l'enveloppe de 1800 € budgétisée,

APRES en avoir délibéré,

Décide

- De verser les primes pour le dossier ci-dessous, concerné par des travaux de rénovation énergétique (pompe à chaleur air / eau, chauffe-eau thermodynamique, VMC hydro réglable, isolation) en tant que propriétaire occupant :
 - 1500 € pour le logement situé La Drumaie 49420 CARBAY

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) **Délibération : Demande de subvention n°2 dans le cadre de l'OPAH**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté est devenue, depuis le 1^{er} janvier 2017, compétente en matière de suivi et animation des programmes d'amélioration de l'habitat. A ce titre, elle assure le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) généraliste sur tout le territoire communautaire et de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain des centres-villes d'Ombree d'Anjou et de Segré en Anjou Bleu) qui ont démarré le 01/09/2023 et se poursuivront jusqu'au 31/08/2028.

Ainsi depuis septembre 2023, l'agence ALTER (basée à Segré-en-Anjou-Bleu) a été retenue afin d'animer ce dispositif, sur le territoire communautaire en accompagnant gratuitement les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet d'amélioration de leur logement (rendez-vous personnalisés, réalisation de diagnostics techniques du logement, aide à la définition d'un programme de travaux et d'un plan de financement cohérents, montage et dépôt des dossiers de demande de subvention, etc.).

Afin de renforcer le soutien financier apporté localement aux projets d'amélioration de l'habitat, le Conseil Municipal de Carbay a décidé de mettre en place un dispositif de versement de subventions communales complémentaires aux aides de l'ANAH et du département de Maine-et-Loire. Le versement de ces subventions communales permet d'assurer un réel effet levier sur les projets portés par les propriétaires occupants et bailleurs engageant certains types de travaux d'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Maire rappelle que l'OPAH généraliste a pour ambition l'amélioration de 300 logements à l'échelle du territoire communautaire par le dispositif sur la période 2023-2028. Il rappelle que la commune a décidé d'apporter des aides communales qui s'ajouteront aux aides de l'ANAH pour les items suivants :

Propriétaires occupants	Rénovation énergétique	Très modestes	2 000 €	Plafonnés à 30% du montant HT des travaux
		Modestes	1 500 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux
	Adaptation du logement à la perte de mobilité	Modestes et très modestes	1 000 €	Plafonnés à 30% du montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements dégradés et très dégradés	Très modestes	5 000 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux
		Modestes	4 000 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux

Propriétaires bailleurs	Rénovation énergétique	1 500 €	Plafonnés à 20% du montant HT des travaux
	Transformation d'usage	8 000 €	Plafonnés à 35% du montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements	1 500 €	Plafonnés à 20 % du

	dégradés		montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements très dégradés	8 000 €	Plafonnés à 35% du montant HT des travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération prise en Conseil Municipal le 11 mai 2023,

Considérant le souhait des élus de renforcer le soutien financier apporté localement aux projets d'amélioration de l'habitat, par le versement de primes communales,

Considérant l'enveloppe budgétisée de 1800 €,

Considérant les crédits restants,

APRES en avoir délibéré,

Décide

- De verser les primes pour le dossier ci-dessous, concerné par des travaux de rénovation énergétique (Menuiseries, chauffe-eau thermodynamique, VMC, isolation, poêle à pellets) en tant que propriétaire occupant :
- - 300 € pour le logement situé 19 Rue François Peltier 49420 CARBAY

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 0
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de CARBAY par la présente délibération décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP056-23-34	Carbay	570,00 €	75%	427,50 €	04/10/2023
EP056-23-36	Carbay	144,60 €	75%	108,45 €	18/12/2023
EP056-24-37	Carbay	256,30 €	75%	192,23 €	21/02/2024

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024
- montant de la dépense 970,90 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **728,18 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de CARBAY

Le Comptable de la Collectivité de CARBAY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Délibération : Recrutement 2025

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite de l'agent en charge de la pause méridienne et de l'entretien des locaux au 31/12/2024.

Après renseignements pris auprès de France Travail, à ce jour les contrats aidés sont toujours d'actualité. Il propose donc de lancer un recrutement en contrat aidé pour une durée de 20h / semaine. Il faudra toutefois prévoir une révision du poste et des missions, aménagement des heures.

Il pourrait être intéressant de recruter un candidat titulaire du BAFA afin de proposer des missions d'animation à encadrer pendant les périodes de vacances. Les élus souhaitent partir sur un contrat à partir du 16 décembre pour avoir une semaine de période scolaire avec l'agent en poste.

Pour le conseil municipal de novembre, présentation d'une fiche de poste et une évaluation du nombre d'heures nécessaires si un contrat aidé n'était pas possible.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 0
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) Affaires diverses

- Point école : Monsieur le Maire informe les élus d'une radiation suite à un déménagement ce qui porte l'effectif à 15 enfants.

- Retour sur la formation défibrillateur : les participants à la formation du 20 septembre sont très satisfaits. Monsieur Nicolas FERRAND peut proposer de nouvelles sessions de formation pour les habitants. Une communication sera faite dans le bulletin municipal.

- Journée bénévolat : grand succès pour la journée de bénévolat du 28 septembre. Monsieur le Maire rappelle que tout le monde est invité à rejoindre ces journées quelque soit le temps disponible.

- Repas des aînés : 42 repas servis, grand succès également.

- Demande du club de foot l'Espérance de rencontrer les élus : La rencontre se fera à la salle communale le 17 octobre à 20h. Les élus disponibles sont invités à participer. Monsieur le Maire précise que le seul sujet concernant la mairie est l'entretien du terrain et des locaux.

- ABC, commission déchets : Une réflexion est à l'étude, elle prévoit la fermeture des déchetteries de Combrée et Pouancé pour en refaire une grande à Vergennes. Dossier à suivre.

- CTG (Convention Territoriale Globale) :
Monsieur le Maire rapporte les éléments de la réunion CTG du 9 octobre.
Le projet de plan d'actions sera envoyé par mail aux élus. Monsieur le Maire souhaite que tout le monde puisse en prendre connaissance pour le conseil municipal de novembre où il faudra se prononcer sur la convention 2024-2028.
Monsieur le Maire donne quelques exemples des charges qui seront à la charge de la commune dans cette nouvelle convention :
Coût à la charge de la commune pour le fonctionnement administratif 350€ / an

Coût à la charge de la commune pour une place en crèche : 950 € / an / enfant

Coût à la charge de la commune pour le centre de loisirs de Vergennes : 2,73€/ heure / enfant soit 24,60€ / jour / enfant soit 737€/ mois / enfant

- Point archiviste : Le contrat de 5 semaines sera trop juste, il faudra renouveler Madame Ruchaud Camille de 2 à 3 semaines.

- Signalétique : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département a été relancé suite à la suppression il y a plusieurs mois du panneau signalétique indiquant la direction de Carbay sur la D771 au niveau de l'Hôtellerie (Ombrée d'Anjou). La réponse reçue précise qu'une suppression de cette signalétique a été validée par la commune d'Ombrée d'Anjou dans le but de limiter le trafic sur les voies communales et donc de limiter la dégradation de la chaussée. En contrepartie, la mention Carbay a été ajoutée au niveau du giratoire de Châteaubriant pour guider les véhicules par la D179.

- Arrêt de car de l'hôtellerie : Madame LAMBERT Viviane informe que l'arrêt de car situé au niveau de l'Hôtellerie (Ombrée d'Anjou) n'est pas utilisable car il est plein de ronces .

- Monsieur BOUILLÉ Lionel informe les élus qu'il a rencontré Jacky Desgré (de l'association Patrimoine et culture) qui propose de travailler avec l'école de Carbay. Madame AUDEBERT Catherine se charge d'informer la directrice de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
Fait à CARBAY, le 10 octobre 2024

La secrétaire de séance,
Madame Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	Excusé
MACE Nicolas	